

Loi n° 847 du 27 juin 1968 portant modification de l'article 1938 du Code civil concernant les créances privilégiées sur la généralité des meubles

Type	Texte législatif
Nature	Loi
Date du texte	27 juin 1968
Publication	Journal de Monaco du 28 juin 1968 ^[1 p.3]
Thématiques	Droit des biens - Biens et patrimoine ; Procédure civile

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/loi/1968/06-27-847@1968.06.29>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Article 1

Voir l'article 1938 du Code civil.

Article 2

Toutes les dispositions contraires à la présente loi sont et demeurent abrogées.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 28 juin 1968

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1968/Journal-5779>